

Identification des personnes « contacts à risque »

- Identification des personnes « contacts à risque » avec un cas confirme **symptomatique**
 - Période allant de 48h avant l'apparition de ses symptômes jusqu'à l'isolement
- Identification des personnes « contacts à risque » avec un cas confirme **asymptomatiques**
 - Période allant de 7 jours avant la date du prélèvement positif jusqu'à l'isolement pour les cas confirmés.

- L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 norme Afnor, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque.

- L'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque ou que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1.

- Toutefois, dans la circonstance **où 3 élèves d'une même classe (de fratries ou foyers différents) seraient positifs au Covid-19 sur une période de 7 jours**, alors les élèves de la classe doivent être **considérés comme contacts à risque**. Les personnels portant un masque de catégorie 1 ne sont pas considérés comme contacts à risque.

- **Cas particulier : enfants à risque de formes graves de Covid-19 :**

ils doivent être signalés au directeur de l'établissement afin que ce dernier puisse informer le service de santé scolaire pour déterminer les aménagements nécessaires en lien avec le médecin traitant.

Concernant le service de restauration, le périscolaire et les transports scolaires :

L'identification des personnes « contacts à risque » sera complétée par l'ARS, en lien avec la collectivité de tutelle (mairie, collectivités territoriales). Les mêmes règles seront appliquées (fonctions de l'âge des enfants).